

23 mars 2018

**Compte rendu**

**GTV Occitanie**

Réunion de la section apicole de la FRGDS Occitanie

FRGDS-A

chambre d’agriculture de l’Aude

à Carcassonne

Destinataires :

CA GTV Occitanie,

Coordinateur GTV/OVVT Occitanie,

Vétérinaires concernés par la création de la section apicole de l’OVVT Occitanie.

Début (prévu) : 10h00

Fin : 17h00

**Sommaire**

[Présents 2](#_Toc509588137)

[Ordre du jour : 3](#_Toc509588138)

[Matin : 4](#_Toc509588139)

[- Les relations OSAD, vétérinaires et TSA, 4](#_Toc509588140)

[ Présentation du Dr Gonella (vétérinaire du 48 membre du GTV Occitanie) 4](#_Toc509588141)

[- La facturation de la T.V.A. sur les médicaments, 5](#_Toc509588142)

[Après-midi : 6](#_Toc509588143)

[Intervention du représentant de l’ADA Occitanie 6](#_Toc509588144)

[- Les relations de travail avec l’association pour le Développement de l’Apiculture Occitanie (ADA Occitanie), 7](#_Toc509588145)

[- La déclaration des ruches, 8](#_Toc509588146)

[La lutte contre le frelon asiatique 8](#_Toc509588147)

[ Des initiatives à différents niveaux : 8](#_Toc509588148)

[o Au niveau national : 8](#_Toc509588149)

[- Quelle actions dans le cadre régional de surveillance et de lutte contre le Varroa ? 9](#_Toc509588150)

[- Détection précoce de Aethina tumida 9](#_Toc509588151)

[- Communication 9](#_Toc509588152)

[ Propositions : 9](#_Toc509588153)

# Présents

|  |  |
| --- | --- |
| **Prénom, Nom** | **Poste / Institution** |
| Delphine FERRE - FAYACHE | Présidente / GTV Occitanie |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

# Ordre du jour :

Un tour d’horizon des actions sanitaires apicoles régionales sur les sujets suivants :

- Les relations OSAD, vétérinaires et TSA,

- La facturation de la T.V.A. sur les médicaments,

- Les relations de travail avec l’ADA Occitanie,

- La déclaration des ruches,

- Le PSE régional ou interdépartemental,

- Les programmes de travail prévus sur Varroa, le frelon asiatique et Aethina tumida

# Matin :

* Tour de table
* Intervention du M Descargues (responsable FRGDS-A Occitanie / GDS-A 31)
	+ Rappel du besoin de répondre au questionnaire envoyé pour faire le recensement des TSA qui ont un diplôme (il manque la réponse des départements 11 32 66 65 81).
	+ Il sera envoyé un tableur avec les statistiques (états de lieux) sur l’apiculture en Occitanie (nombre de ruches…)
	+ Information sur les formations

# - Les relations OSAD, vétérinaires et TSA,

# Présentation du Dr Gonella (vétérinaire du 48 membre du GTV Occitanie)

Points traités :

* Présentation de la situation (et le statut) des ASA (agent sanitaire apicole)
* Le 31 décembre 2017 le statut des ASA a basculé pour devenir TSA sous la condition d’avoir un diplôme (certifié par un organisme certifié, le seul pour l’instant c’est le FNOSAD) et avoir des compétences reconnues et qu’il/elle soit « associé » avec un vétérinaire. Voir Article D243.4 modifié par Décret n°2017…..

Commentaires du Dr Gonella : La certification de la formation et du diplôme qu’on va accepter comme le bon pour la région sera un point à tenir en compte. Les présidents des GDS-A devront être attentifs aux diplômes des personnes qui voudront devenir TSA.

Question de personnes présentes : Un TSA qui a des mauvaises pratiques apicoles peut perdre la certification ?

Réponse : Oui. Une formation continue régionale peut se mettre en place avec l’appuis de la FRGDS-A

* Les TSA ne peuvent pas faire de la certification ! (les ASA pouvaient le faire avant)

Commentaires de personnes présentes : L’implication d’un vétérinaire implique des conséquences. Tout vétérinaire peut faire maintenant les certifications et les responsabilités légales seront la responsabilité du professionnel vétérinaire). Cela pourrait se régler avec le système trace européen où un vétérinaire étranger doit certifier les abeilles et le vétérinaire du pays récepteur certifié l’accueil.

* Les actes de médecine vétérinaire pour un TSA (arrêté du 16 janvier 2015) : Les TSA ne sont pas autorisés à poser un diagnostic !
* Conditions d’intervention d’un TSA : Un TSA peut se mettre sous la responsabilité de plusieurs vétérinaires et inversement. Il sera nécessaire de faire attention aux compétences apicoles des vétérinaires (le vétérinaire DOIT être inscrit à l’ordre).
* Convention véto/TSA : La convention entre les deux parts est de droit privé. Les conventions véto/TSA doivent être transmises à l’Ordre vétérinaire pour validation. La convention doit être fournie pour avoir l’agreement PSE
* Exemples de contrat véto/TSA
* Obligations du TSA :
	+ Il doit faire son compte rendu à l’apiculteur à la fin de la visite mais celui-là doit être validé par le vétérinaire.
	+ Il doit respecter la réglementation du médicament vétérinaire
* 3 cas de figures :
	+ I) DS1/mortalités aigues/OMAA : prise en charge par l’État. L’OSAD n’intervienne pas. L’État sollicite un vétérinaire qui sollicite un TSA
	+ II) PSE : prise en charge par le GDS-A : L’OSAD sollicite un vétérinaire (avec des connaissances apicoles) et un TSA
	+ III) Autre que DS1.. et PSE : prise en charge par l’apiculteur : Le privé sollicite un TSA
* 3 Cas de figures (assurances)
	+ I) L’assurance du véto répond
	+ II) L’assurance du GDS-A répond
	+ III) L’assurance du TSA répond (s’il est autoentrepreneur… sauf s’il est conventionné avec un seul vétérinaire (qui serait techniquement sont « employeur » et le TSA son « employé », dans ce cas, l’assurance du véto répond)
* Les TSA DOIT avoir une assurance pour la voiture de travail.
* Projets :
	+ Visites sanitaires obligatoires (arrêté du 24 septembre 2015) : Pour tous les détenteurs de >50 ruches tous les 2 ans. Il semble que cela ne sera pas mis en application parce que tous les syndicats sont contre.
	+ OMAA
* Acteurs de terrain : Vétérinaires apicoles / TSA / DD(CS)PP

Commentaires de personnes présentes autour des aspects financiers :

* Le positionnement comme « volontaires » de certains TSA peuvent poser des problèmes sur l’implication des conventions nécessaires à mettre en place. On peut tomber dans une situation de ‘travail dissimulé’.
* Il peut être une bonne idée de faire accompagner la section apicole régionale par un conseilleur juridique qui puisse aider la section à ressoudre le problème. Le GDS-A a fait une requête à ce sujet avec le service de remplacement (ils vont communiquer les infos aux autres GDS-A).

# - La facturation de la T.V.A. sur les médicaments,

* Intervention du M Descargues

Points traités :

* Présentation du schéma de l’organisation apicole du côté du GDS

* + - Apiculteurs familiaux : non assujettis à la TVA
		- Apiculteurs pluriactifs et professionnels : assujettis à la TVA
* Problèmes de l’assujettissement à la TVA des structures sanitaires apicoles : application à l’apiculture d’Occitanie
* Département d’Occitanie non assujetti : 09 30 66
* Département d’Occitanie assujetti partielle : 11 12 32 48 65 81 82
* Département d’Occitanie assujetti : 31 34 46

Commentaires :

* Il faudra réfléchir à la meilleure solution pour intégrer ou pas la TVA pour les départements de la région pour l’achet des lanières.
* Le GDS-A 11, du fait de son expérience locale, ne conseille pas que la région se lance dans la prise en charge de commande des lanières.
* Le GDS-A 11 lance l’idée de faire une commande groupée pour négocier commercialement avec veto pharma ou autres, sachant que maintenant il y aura Apivar et Apitraz (les mettre en concurrence).

# Après-midi :

M Descargues ouvre la section de l’après-midi et invite à l’ADA Occitanie a intervenir briefent

# Intervention du représentant de l’ADA Occitanie

* ADA Occitanie = fusion de l’ADAM + ADAM Pro LR
* 10 chargés de mission. 600 000 € de budget par an
* L’ADA Occitanie intègrera l’OVS Occitanie en cotisant 300€/an
* Les formations proposées par l’ADA Occitanie sont ciblés volontairement pour des petits groupes (~ 15 personnes) de cotisants (VIVEA). Pour tous les autres demandeurs, les formations sont payantes.

Commentaire animatrice FRGDS-A Occitanie : Aujourd’hui, ce que peut être intéressant pour le travail avec l’ADA Occitanie serait les formations autour des techniques de gestions du Varroa

Commentaires de participants : Il existe une équipe du CNRS qui mettra prochainement en place une méthode de comptage du Varroa qui travaille avec l’intelligence artificielle.

# - Les relations de travail avec l’association pour le Développement de l’Apiculture Occitanie (ADA Occitanie),

Intervention du M Descargues

Les points traités :

* Agrément pharmacie vétérinaire régional : premières réflexions
	+ Cela a fait l’objet d’une question posée par la FRGDS-A Occitanie aux départements : Les département qui ont répondu sont généralement favorables à l’idée. Or, il y a quelques-uns qui ne sont pas d’accord.
* Liste de médicaments commandés au totale parmi les 8 départements qui ont répondu au questionnaire de la FRGDS-A Occitanie
* Création d’un document cadre sur la pharmacie vétérinaire :
	+ M Descargues demande aux départements qui sont intéressées pour travailler sur le dossier.
		- 09 : les choses marchent bien dans le département, pas d’intérêt
		- 11 : Pas trop convainques
		- 12 : Peut être favorable du moment que cela ne change pas trop le fonctionnement actuel
		- 30 : Très favorable si cela ne génère pas de contraintes.
		- 31 : Avis favorable, cela peut aider pour fédérer et avoir plus de poids. Mais la présidente n’étant pas là, ils doivent mettre leurs réponses en réserve.
		- 46 : Ils sont d’accord à priori, mais ils doivent savoir s’il est
		- 65 : Il n’y a pas de représentants
		- 66 : Pour l’instant n’a été trop discuté.
		- 81 : Ils n’ont pas encore décidé
		- 82 : PSE vienne d’être renouvelle et s’il n’y a pas de problème ils sont partants

Commentaire de Jean Michel … (82) : Il y a un outil « Application abeille FNOSAD » qui est très performant pour faire une gestion générale de taches apicultures au sein des PSE. Les départements 12, 31, 34, 46 sont déjà en train de travailler avec l’outil. L’outil a été développé par Pierre DUCAULT. (duco) (un vétérinaire).

Commentaire PSE 11 : Le département 11 gère déjà leurs tâches avec un logiciel développé avec le syndicat apicole. Ils souhaitent alors ne pas se retrouver à gérer deux systèmes.

* + M Descargues souhaite d’être aidé par un vétérinaire Apicole (DIE) pour la rédaction de ce document.

Commentaire de Lionel LAFON (Vétérinaire 12) : La FRGDS-A Occitanie peut ajouter un vétérinaire supplémentaire Apicole dans l’Aveyron (véto qui travaille dans un laboratoire). Lionel peut être le vétérinaire pour le PSE

* Résumé : l’instruction du document sera initialement avec le département 31, 46 et 48. Or, les présents demandent de pouvoir réfléchir encore.

Commentaire de Valérie VOGLER : Elle invite les départements à travailler dans des dossiers structurants qui sont essentielles à l’avancement régional des PSE.

# - La déclaration des ruches,

* Présentation de Mme
* Incitation à la déclaration de ruches : point sur l’importance de l’identification de ruches pour les départements et au niveau régional.

Commentaire des présents : La déclaration se fait aujourd’hui sur internet et l’État a instruit les Mairies pour aider dans cette tâche. Le problème est que cela est déficient. Les gens qui ne déclarent pas sont ceux qui ne veulent pas déclarer. Il faut « faire peur » aux gens en disant que la non déclaration fait que les assurances ne prendront pas en compte les accidents du rucher. Il faudrait refaire les affiches qui incitent la déclaration des ruches.

# - La lutte contre le frelon asiatique

Intervention de Mme

# Des initiatives à différents niveaux :

# Au niveau national :

* + - Plateforme frelon (MNHN, ITSAP et l’ADAAQ)
		- Projet Eurofrelon (INRA CNRS)
	+ Au niveau départemental :
* Ce qui marche : le piégeage de fondatrices en début de saison et des ouvrières en saison. La destruction de nids par de professionnels. Impression à court terme d’une réduction de la « pression » sur certaines zones.
* Ce qui ne marche pas : pas de visibilité de l’efficacité réelle à long terme. Détection de nids laborieuse et leur destruction est chère (ex : destruction de 100 nids sur 13 départements = 130 000 €). Insecticides toujours toxiques pour la faune sauvage.
* Parution d’une note de synthèse sur l’état du droit (MTES/MAA) sur le Frelon asiatique.
* Proposition de mise en place d’un **groupe de travail** pour travailler sur :
	+ Un état de lieu au niveau régional
	+ Mise en place d’un réseau de référents
	+ Contribuer aux **bonnes pratiques** en matière de la lutte contre le Frelon asiatique
	+ Une veille régionale et scientifique

Commentaire des présents : le 66 a travaillé sur le Frelon qui touche plutôt les petits apiculteurs. Mais cela impacte aussi les professionnels parce qu’il y a déjà de zones touchées où l’apiculture n’est plus possible.

# - Quelle actions dans le cadre régional de surveillance et de lutte contre le Varroa ?

* Dans le cadre de l’extension du plan régional de surveillance et de lutte contre le Varroa, la FRGDS-A veut :
* Mettre en place un **groupe de travail**
* Sensibiliser sur l’observation (mise en place **d’ateliers comptage**)
* Mise en place de ruchers sentinelles (ruchers école ou apiculteurs volontaires qui puissent communiquer leur pratique d’élevage)
* Rédaction d’un **plan collectif régional de surveillance et de lutte contre le Varroa**
* La FRGDS-A Occitanie travaille avec le **groupe technique Varroa national**

# - Détection précoce de Aethina tumida

* Propositions de GDS France (en lien avec la DGAL)
	+ - Solliciter les OVS pour acheminer de pièges à un réseau d’apiculteurs choisis (souvent élus ruchers école)
		- Suivi GDS des lecteurs faites par l’apiculteur (par appel téléphonique, appel/mois))
* L’ADA Occitanie lancera un plan de surveillance de l’Aethina tumida sous la base du volontariat.
* Valérie VOGLER rappelle l’existence des informations sur l’Aethina tumida sur le site de l’ESA (platéforme d’épidémiosurveillence)

# - Communication

# Propositions :

* Un flyer (en cours) sera distribué auprès de magasins apicoles afin de toucher les « nouveaux » apiculteurs (tous les départements sont d’accord pour finir cela)
* Site internet (à améliorer)
* Une newsletter

GTV / OVVT Occitanie

NOM DU REDACTEUR : Juan Luis Méndez Gómez